



La direction de la santé publique

Lyon, le 3 avril 2019

1

Affaire suivie par :

Dr Christophe JULIEN

Pôle prévention promotion de la santé

Christophe.julien@ars.sante.fr

04 72 34 31 54

Bilan 2018 du dépistage par TROD VHC et VIH Réalisé par les structures médico-sociales autorisées en Auvergne Rhône-Alpes

- 1- **Le test rapide d'orientation diagnostique (TROD)**, de l'infection par les virus de l'immunodéficience humaine (VIH 1 et 2) et de l'infection par le virus de l'hépatite C (VHC) est un test réalisé par une piqûre au bout du doigt.



Il est conçu pour donner un résultat en quelques minutes lorsqu'il est pratiqué auprès du patient. Le TROD est complémentaire du dépistage « classique », voué à garantir une plus grande diversification de l'offre de dépistage. Du fait de la rapidité d'obtention des résultats et de leur bonne acceptabilité, les TROD sont bien utilisés **lors d'actions « hors les murs », en direction des populations les plus concernées par les épidémies de VIH/SIDA et de VHC et/ou les plus éloignées du système de soins.**

- 2- **Un arrêté du 1^{er} aout 2016** ¹ fixe les conditions de réalisation des TROD VIH et VHC en milieu médico-social et associatif. Les TROD peuvent être réalisés par un personnel salarié ou bénévole après formation préalable à leur utilisation. Les structures médico-sociales (CSAPA, CAARUD, ACT)² et les associations souhaitant mettre en place des actions de dépistages avec cet outil doivent demander une demande d'autorisation complémentaire pour les premières ou d'habilitation pour les secondes auprès de l'ARS. Elles doivent respecter un cahier des charges détaillé dans l'arrêté du 1^{er} aout 2016.

- 3- **La mesure 15 du plan priorité prévention prévoit l'élimination de l'hépatite C à l'horizon 2025.** Les usagers de substances psycho actives, accueillis notamment dans les csapa et les caarud sont à forte prévalence vis-à-vis du virus de l'hépatite C. Le personnel exerçant ou intervenant dans ces établissements ou services médico-sociaux doivent pouvoir réaliser des dépistages par TROD VHC ou VIH auprès de leur public.

- 4- **20 structures médico-sociales (CSAPA, CAARUD)** sont autorisées par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, au 05 avril 2019, pour la réalisation de cette activité :
 - CAARUD AIDES Ain, 01000 Bourg en Bresse, autorisation du 21 avril 2017
 - CSAPA SALIBA, 01000 Bourg en Bresse, autorisation du 21 novembre 2018
 - CAARUD APT 15, 15000 Aurillac, autorisation du 27 avril 2018
 - CSAPA APT 15, 15000 Aurillac, autorisation du 27 avril 2018
 - CAARUD AIDES Isère, 38000 Grenoble, autorisation du 30 mars 2017
 - CSAPA CHU Grenoble Alpes, 38000 Grenoble, autorisation du 29 mars 2019
 - CSAPA SITONI, 38300 Bourgoin Jallieu, autorisation du 27 avril 2018
 - CAARUD LA PLAGES ANPAA 43, 43000 Le Puy-en-Velais, aut. du 21 nov. 2017
 - CAARUD AIDES Clermont-Ferrand, 63000 Clermont-Ferrand, aut. du 30 mars 2017
 - CSAPA ANPAA 63, 63000 Clermont-Ferrand autorisation du 24 juillet 2017
 - CSAPA DU GRIFFON ARIA, 69001 Lyon, autorisation du 05 juillet 2017
 - CAARUD RUPTURES ARIA, 69001 Lyon, autorisation du 04 janvier 2019
 - CSAPA LYADE Ainay, 69002 Lyon, autorisation du 4 janv. 2019
 - CSAPA HOPITAL EDOUARD HERRIOT, 69003 Lyon, autorisation du 30 mars 2017
 - CAARUD PAUSE DIABOLO LE M.A.S, 69003 Lyon, autorisation du 20 juillet 2017
 - CSAPA LYADE Garibaldi, 69330 Lyon, autorisation du 4 janv. 2019
 - CSAPA HOPITAL DE LA CROIX ROUSSE, 69004 Lyon, autorisation du 20 oct. 2017
 - CSAPA LYADE La Fucharnière, 69370 Saint Didier au Mont d'or, aut. du 4 janv. 2019
 - CSAPA JONATHAN ARIA, 69400 Villefranche sur Saône, autorisation du 5 juil. 2017
 - CAARUD LE FIL ROUGE APRETO, 74106 Annemasse, autorisation du 15 mai 2018

1 Arrêté du 1er août 2016 fixant les conditions de réalisation des tests rapides d'orientation diagnostique de l'infection par les virus de l'immunodéficience humaine (VIH 1 et 2) et de l'infection par le virus de l'hépatite C (VHC) en milieu médico-social ou associatif
2 CSAPA = Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, CAARUD = Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues, ACT = Appartement de coordination thérapeutique.

5- Bilan d'activité 2018 du dépistage par TROD VHC³.

Ce bilan d'activité a été établi à partir du "rapport annuel de l'activité" que les 15 structures autorisées avant le 31/12/2018, ont adressé à l'ARS. Parmi ces 15 établissements, seul le CSAPA Sitoni de Bourgoin-Jallieu n'a pas réalisé de TROD en 2018.

76 personnes dont 59% de non professionnel de santé participent à l'ensemble de l'activité de dépistage.

394 TROD VHC ont été réalisés en Auvergne-Rhône-Alpes en 2018, soit 170 TROD de plus que l'année précédente. Ces TROD ont été réalisés dans 70% auprès d'homme.

Presqu'un tiers des personnes "trodées" (30%) n'a jamais réalisé de dépistage du VHC au cours de sa vie. Ce pourcentage est comparable à celui observé en 2017.

42% des personnes trodées ont leur dernier dépistage qui date de plus de 12 mois.

24% ont déjà réalisé un dépistage par TROD VHC au cours de sa vie soit une augmentation de 15 points par rapport à 2017.

323 TROD (82%) ont été réalisés dans le local de la structure

71 TROD (18%) ont été réalisés au cours d'action menées dans les lieux de vie ou dans des locaux partenaires. Seulement 5 des 15 structures autorisées mènent des actions de dépistage par TROD hors les murs. Il faut renforcer la prévention par des actions innovantes "d'aller-vers".

Le taux de TROD VHC positif est de 8,4 % (33). Cela montre que les CAARUD et les CSAPA sont des acteurs pertinents pour le dépistage du VHC par TROD. Ce taux de positivité est de 10,2 % chez les hommes et de 4,2 % chez les femmes.

39%⁴ des personnes ayant eu un TROD positif connaissaient déjà leur séropositivité

45% des TROD positifs ont été confirmés par des tests classiques en laboratoire et le pourcentage de personnes ayant eu un TROD positif et une prise en charge dans les 3 mois n'est que de 18 %⁵. Il est important que soit garanti un dépistage de qualité avec une orientation des personnes dépistées vers une prise en charge optimale incluant une confirmation du TROD positif par un examen de dépistage classique.

Des conventions formalisées avec des PASS, des cegidd, des établissements ou services susceptibles de prendre en charge des personnes porteuses du VHC doivent être signées.

³ **Source** : Rapport annuel de l'activité. Annexe 3 "Activité de dépistage par TROD"

⁴ Données non disponibles pour le caarud le Mas - 69

⁵ Données non disponibles pour le csapa anpaa 63 - 63

6- Bilan d'activité 2018 du dépistage par TROD VIH 1 & 2⁶.

507 TROD VIH ont été réalisés en Auvergne-Rhône-Alpes en 2018, soit 169 TROD de plus que l'année précédente.

Ils ont été réalisés dans 70% auprès d'homme.

Une personne "trodée" sur cinq (20%)⁷ n'a jamais réalisé de dépistage du VIH au cours de sa vie. 36 % ont déjà réalisé un dépistage par TROD au cours de sa vie soit 17 points de plus qu'en 2017.

378 TROD (74%) ont été réalisés dans le local de la structure.

122 TROD, un sur quatre, ont été réalisés au cours d'actions menées dans les lieux de vie ou dans des locaux partenaires. Les pourcentages d'activité hors les murs et dans le local de la structure sont comparables à ceux de l'année dernière.

Le taux de TROD VIH positif est de 0,4 % (2). Les deux personnes ayant eu un TROD positif ont été prise en charge dans les 3 mois.

4

7- Conclusions

L'activité de dépistage par TROD VHC et VIH menée par les CAARUD et les CSAPA est pertinente, le taux de TROD VHC positif de 8,4 %.

Le nombre de structures autorisées et le nombre de TROD VHC et VIH sont en constante augmentation depuis 2016. Cette activité cependant doit continuer à se développer.

Le plan Priorité Prévention a pour objectif l'éradication de l'hépatite C à l'horizon 2025.

L'atteinte de cet objectif passe notamment par le développement de l'offre de dépistage par TROD VIH et VHC au sein des CAARUD et des CSAPA.

Cette activité doit s'intégrer dans le circuit d'une prise en charge optimale incluant une confirmation du TROD positif par un examen de dépistage classique et une prise en charge des personnes vivant avec une hépatite virale ou avec le VIH .

⁶ **Source** : Rapport annuel de l'activité. Annexe 3 "Activité de dépistage par TROD"

⁷ Données non disponibles pour le csapa anpaa 63 et le caarud le Mas - 69